

Election des représentants du personnel à la commission administrative départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la HAUTE-VIENNE




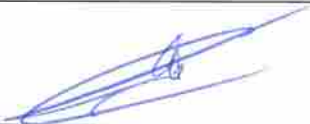


SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

Bureau de vote électronique centralisateur du Rectorat de l'Académie de LIMOGES

Réunion du 6 décembre 2018

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2018, le bureau de vote électronique centralisateur (cf émargement joint), réuni le jeudi 6 décembre 2018, à heures , au Rectorat de l'Académie de LIMOGES proclame les résultats électoraux suivants :

	<u>Emargement</u>
<u>La Présidente</u> : Mme Valérie BENEZIT	
<u>La Secrétaire</u> : Mme MASSOT Nathalie	
<u>Délégués des listes en présence ou suppléants :</u>	
FNEC FP FO : M BOUFENGHOUR Ahmed délégué titulaire ✓	
SE-UNSA : M LACHAISE Laurent délégué titulaire, Mme ROY Anabel déléguée suppléante ✓	
SGEN CFDT : Mme BUCQUET-JOURNEAUX Nathalie déléguée titulaire, Mme POINGT Delphine, déléguée suppléante ✓	
SNUIPP FSU : M LAVIGERIE Pascal délégué titulaire, Mme LEON Laurianne, déléguée suppléante ✓	

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instituteurs et prof. des écoles de la Haute-Vienne

RÉSULTATS		du 29/11/2018 à 10h00	au 06/12/2018 à 17h00				
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 685	1. Y a-t-il eu carence ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre de listes présentées 4 Nombre de sièges à pourvoir P = 7 Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 138}{7} = 162,57$				
B. Nombre de votants	B =	1 163					
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	25					
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 138					
Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D) V	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle de la plus forte moyenne $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges	Nombre de sièges selon le nombre de suffrages valablement exprimés	Nombre de sièges selon le nombre de candidats	Nombre d'élus titulaires par liste
FORCE OUVRIERE FNEC FP	14	38	0	0	0	0	0
SE-Unsa	14	571	3	1	0	0	4
Sgen-CFDT Votre voix, notre action	14	85	0	0	0	0	0
SNUipp-FSU 87 Engagés-es au quotidien	14	444	2	1	0	0	3

Signature des membres du bureau de vote :

NOM et PRENOM	Organisation syndicale	Signature
BOUFFE NG HOA	UNSA	
ROY Anabel	SGEN-CFDT	
POINGET	SNUIPP-FSU	
LAVIGÈRE	SNUIPP-FSU	
LEON Louiane	SNUIPP-FSU	
BOUVER VALÈRE	Projet	

Remarques Snuipp-FSU 87:

- Première jour de vote : impossibilité de voter dans la journée du jeudi et le jeudi soir en raison du dysfonctionnement de la solution de vote.
- Identifiants électeurs : de nombreux employeurs n'ont pas reçu de mails.
- Création du mot de passe d'après l'électeur : Temps de réception du mail contenait le mot de passe très long.

L. LEON

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL PROCLAMÉS ELUS

Corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la HAUTE-VIENNE

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Fusion hors classe et classe exceptionnelle	Fusion hors classe et classe exceptionnelle
1	Mme LYDA Véronique Unsa	Mme GAYOT Sylvie Unsa
2	M. PRENAUD Fabrice FSU	Mme RAYNAUD Liliane FSU
	Classe normale	Classe normale
1	Mme ROY Amabel Unsa	Mme ESCALLETES Anne-Lise Unsa
2	Mme LEON Lauriane FSU	Mme UENNAT-LOUVEAU Emilie FSU
3	M. BERGERON Thibault Unsa	M. LACHAISE Laurent Unsa
4	Mme FRUGIER Nathalie Unsa	Mme RIVOAL Stéphanie Unsa
5	Mme DUPUY-RENAUD Virginie FSU	M. LAUGERIE Pascal FSU

OBSERVATIONS

La présidente :



La secrétaire :



FAIT A LIMOGES, le

11.12.2018

Les délégués de listes ou les suppléants :

Liste FNEC FP FO :



Liste SE-UNSA :



Liste SGEN CFTD :

POINGT 

Liste SNUIPP FSU :

